



République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MARDI 30 JUIN 2020

Le mardi 30 juin 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h00 à 12h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales
– Projets de décrets

B/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

1-Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt N°6686-CI, d'un montant total de deux cent quatre-vingt-sept millions sept cent mille (287 700 000) euros, soit cent quatre-vingt-huit milliards sept cent dix-huit millions huit cent vingt-neuf mille neuf cents (188 718 829 900) francs CFA, conclu le 19 juin 2020 entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU).

Ce projet vise, d'une part, à réduire les risques d'inondation dans les zones vulnérables du District Autonome d'Abidjan, ainsi que des principales villes de l'intérieur du pays et, d'autre part, à améliorer la gestion des déchets solides dans les municipalités concernées. Il comprend, notamment la construction de nouveaux systèmes de drainage primaire et secondaire, la réhabilitation de ceux existant, la réalisation de travaux routiers associés au drainage et le réaménagement de certaines zones de rétention d'eaux.

Le PARU permettra également de développer et de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de réduction des déchets, de recyclage et d'économie circulaire, d'élaborer un programme de formation afin de développer les compétences des Petites et les Moyennes Entreprises (PME) portant sur les outils et les techniques de recyclage appropriées.

2-Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la

Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'accord de Prêt n° 6659-CI d'un montant de cinquante-quatre millions huit cent mille (54 800 000) euros, soit trente-cinq milliards neuf cent quarante-six millions quatre cent quarante-trois mille six cents (35 946 443 600) francs CFA, conclu le 19 juin 2020, entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement additionnel du Projet régional d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique au Sahel (SWEDD).

Ce projet vise, non seulement, à accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes, mais également à faciliter leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité.

Il comprend, notamment l'amélioration de l'accessibilité des contraceptifs et la performance de leur chaîne d'approvisionnement, ainsi que l'amélioration de la disponibilité des agents de santé génésiques dans les zones rurales par le renforcement des capacités des sages-femmes et des autres membres du personnel impliqués dans les services de prestation de Santé de la Reproduction Maternelle, Néonatale, Infantile et Nutritionnelle (SRMNIN).

3-Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

Le Conseil a adopté un décret portant prorogation de la période de révision de la liste électorale.

Au moment où le deuxième délai accordé aux Ivoiriens pour l'inscription sur la liste électorale arrive à échéance, l'engouement qui avait justifié la première prorogation n'a pas faibli et de nombreux Ivoiriens ne pourront pas s'inscrire sur la liste électorale, si cette opération s'arrête définitivement à la date du 30 juin 2020.

Aussi, à la demande des parties prenantes au processus électoral et soucieux de la participation massive des Ivoiriens aux élections, le Conseil des Ministres, sur proposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI), a décidé de proroger, à nouveau, la période de révision de la liste électorale jusqu'au dimanche **05 juillet 2020 à 12 heures**.

B/- DIVERS

Au titre du Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité ;

Le Conseil a été informé de la situation des inondations après les fortes pluies qui se sont abattues sur le District Autonome d'Abidjan et sur plusieurs villes de l'intérieur du pays.

Le Conseil des Ministres a exprimé ses condoléances aux familles des personnes décédées et sa compassion aux populations sinistrées.

Le Président de la République a instruit l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de procéder à la libération des voies d'eau.

Le Conseil invite, à nouveau, les populations vivant dans les zones à risque à les quitter sans délai.

Fait à Abidjan, le 30 juin 2020
Sidi Tiémoko TOURE
Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci